

MAIRIE d'YSSANDON
19310 YSSANDON

Téléphone : 05-55-25-11-73
Email : yssandon@mairie19.fr

DECISION DU MAIRE

Le Maire de la commune d'Yssandon,

Considérant le remplacement du système de chauffage électrique par une pompe à chaleur air-air dans la cantine scolaire et la salle d'activité de l'école,
une consultation a été lancée en janvier 2024, auprès de trois entreprises :

N°	Entreprise	Montant HT (€)	Montant TTC (€)
1	DELACMBRE & SUCESSEURS 19130 OBJAT	20 493,04	24 591,65
2	FCP 19270 USSAC	8 287,20 4 183,60 2 027,67	14 498,47 17 398,16
3	DELCAMBRE 19100 BRIVE	27 753,51	33 304,21
4	DELCAMBRE VARIANTE 19100 BRIVE	19 146,83	22 976,20

Après analyse des offres et avis de la commission bâtiments réunie le 28/03/2024, l'offre la plus avantageuse techniquement et financièrement sera retenue :

DECIDE

Article 1 :

La proposition de l'entreprise FCP – 19270 USSAC (14 498,47 € HT / 17 398,16 € TTC) est retenue.

Article 2 : Le financement est prévu au BP 2024 en section d'investissement à l'article 2131.

Article 3 :

La présente décision sera transmise :

- au représentant de l'Etat
- à l'entreprise intéressée.

Fait à Yssandon, le 13/04/2024
Le Maire,
Didier DUBUIS



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

019-211928908-20240413-DC024-04-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/04/2024
Publication : 22/04/2024